

www.declaration-videosurveillance.com

SITE PLACÉ SOUS VIDÉOPROTECTION

Finalités poursuivies par le traitement :

Code de la sécurité intérieure
(art. L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1,
L.613-13, R.223-1, R.223-2, et R.251-1 à R.254-2)
Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6/01/1978
Règlement Européen 2016/679 chap. III section 2

Les images sont conservées ____ jours maximum et peuvent être visionnées en cas d'incident par le personnel habilité et par les forces de l'ordre.

Responsable du système de vidéoprotection :

Pour exercer votre droit d'accès aux images qui vous concernent, vous pouvez contacter :

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL sur **cnil.fr/plaintes** ou signaler toute anomalie au Préfet du département ou à la Commission Départementale de Vidéoprotection.

Employés, pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et de vos droits, veuillez lire notre règlement intérieur.